

Cinq ans d'uni pour être enseignant?

Anne-Catherine Lyon ouvre le débat

» **ÉCOLE** La durée de la formation

des maîtres est au cœur de la refondation de la Haute Ecole pédagogique. Avec cinq ans, Vaud ferait cavalier seul.

«**C**onsidérer que toutes les professions de l'enseignement sont aussi exigeantes est un choix philosophique.» Et, pour la patronne de l'école vaudoise Anne-Catherine Lyon, c'est un choix que le canton doit faire. Elle le lui soumet donc, par le biais de la nouvelle loi sur la Haute école pédagogique vaudoise (HEP), dont l'avant-projet a été présenté hier.

La durée de la formation des maîtres et maîtresses de l'enseignement enfantin et primaire sera au cœur du débat. Deux solutions sont en concurrence. La première verrait la nouvelle HEP délivrer un «bachelor» au terme de trois ans d'études. Un système proche de l'actuel et dans la norme des autres HEP romandes.

Bardés de diplômes

La seconde solution est beaucoup plus ambitieuse. Elle prévoit un «bachelor» universitaire ordinaire, comprenant un an de formation spécifique «métier», complété par un «master» de deux ans. Dans cette organisation, la HEP deviendrait «quasiment

24 Heures 16.6.2006



INTERROGATION Anne-Catherine Lyon veut que la société vaudoise se détermine sur le niveau de formation qu'elle attend de ses enseignants.

un institut post-grade», note Anne-Catherine Lyon. Avec cinq ans d'études (une autre variante prévoit même six ans), les enseignants des moins de douze ans se retrouveraient aussi diplômés que leurs collègues du secondaire et du gymnase.

Dernière précision: tous les candidats à la profession d'enseignant devraient avoir une maturité gymnasiale. La maturité spécialisée resterait toute-

fois un sésame jusqu'en 2011. Ce système répondrait aux revendications des syndicats d'enseignants, mais ferait du canton de Vaud une exception. Il imposerait aussi aux candidats-enseignants des études particulièrement longues en comparaison intercantonale, ce qui pourrait les inciter à préférer se former ailleurs. Mais pour Anne-Catherine Lyon, l'effort en vaudrait la peine: «Les enseignants sont confrontés à

des parents de mieux en mieux formés et sont empruntés par leur infériorité.» Reste à évaluer le coût du système ce qui (*lire ci-contre*) n'est pas fait. Les discussions promettent d'être animées.

Autres carrières possibles

Mais la nouvelle loi sur la HEP doit aussi servir à refonder l'école. Elle le fait avec un texte-cadre, inspiré de celui s'appliquant à l'Université. La

Grosse incertitude financière

La première mouture de la HEP est allée dans le mur en raison de l'échec de la reconnaissance de ses diplômes et des polémiques qui avaient marqué la transition entre la nouvelle structure et les anciens établissements de formation. La manière brutale avec laquelle certains enseignants formateurs, pas dans la ligne, avaient été écartés avait créé d'emblée un climat troublé. Se sont ajoutées des tensions liées à la composition de l'ancienne direction. Cette deuxième mouture sera-t-elle la bonne? Anne-Catherine Lyon l'espère, se référant au climat apaisé des assises de la formation de janvier dernier. Mais on sait que la conseillère d'Etat est attendue au virage, après avoir reconduit dans la nouvelle structure de direction de la HEP, même provisoire, des membres de l'ancienne équipe.

Reste aussi quelques grosses questions financières pas tranchées. Le Conseil d'Etat devra répondre aux préoccupations du radical Jacques Perrin, qui veut que le coût moyen de la formation HEP ne dépasse pas celui des études dans les facultés des sciences humaines. Autre souci: le principe des stages indemnisés à raison de 1200 francs par mois que le canton est seul en Suisse à verser à ses étudiants HEP. Anne-Catherine Lyon dit y tenir, mais le débat pourrait être vif au Grand Conseil, d'autant que le DFJ parle d'une éventuelle restriction de l'accès à la HEP «si les capacités financières du Département l'imposent». Enfin, il est vraisemblable que l'allongement de la durée des études sera aussi examiné sous l'angle des incidences financières.

M. P.

gouvernance y est simplifiée et prévoit un comité de direction de trois personnes, flanqué d'un Conseil de la HEP de vingt membres. Les collaborations avec l'Université et l'EPFL sont aussi renforcées et toutes les écoles - y compris les gymnases qui renâclaient - devront participer à la formation des stagiaires. Une attention particulière a aussi été apportée aux titres délivrés, qui doivent permettre aux futurs maîtres d'embrasser

le cas échéant une autre carrière. «Il faut éviter un cul-de-sac professionnel» a commenté Anne-Catherine Lyon.

Pour la HEP, le premier objectif est d'obtenir (enfin) la reconnaissance des titres qui lui avait été refusée voici deux ans. Quant à la nouvelle loi, elle doit passer devant le Grand Conseil avant la fin de l'année, et développer ses effets dès 2008.

LAURENT BUSSLINGER